



**HAL**  
open science

**Amédée Querry**  
Florence Hellot-Bellier

► **To cite this version:**

Florence Hellot-Bellier. Amédée Querry : drogman en Perse au milieu du XIXe siècle. 2009. halshs-00672925

**HAL Id: halshs-00672925**

**<https://shs.hal.science/halshs-00672925>**

Preprint submitted on 22 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Amédée Querry : drogman en Perse au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Amédée Querry est connu pour avoir passé au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle trente-six ans au service du ministère français des Affaires étrangères, en qualité de drogman, de chancelier, puis de consul, à Scutari, Téhéran, Tabriz, puis Trébizonde. Ses traductions de l'arabe et du persan et ses travaux sur certains dialectes iraniens sont, d'une manière surprenante, très rarement évoqués et l'on cherche vainement son nom dans les récents ouvrages qui recensent les traducteurs ou les orientalistes français du XIX<sup>e</sup> siècle. Amédée Querry s'inscrit pourtant dans la lignée des traducteurs-diplomates français qui ont cherché à faire connaître en France, avec la plus grande exactitude possible, des œuvres écrites en arabe ou en persan dans le monde chiite. De ce point de vue, son travail le plus élaboré est incontestablement la traduction du recueil de droit chiite : *Schérâyet ol-islâm fi messail ol-hélal vel harâm*.

### Amédée Querry : ses voyages dans l'Empire ottoman et en Perse 1844-1855

Antoine Amédée Querry est né à Paris le 2 février 1825, comme l'indique son dossier<sup>1</sup> conservé au ministère français des Affaires étrangères – dossier qui pallie la disparition du registre d'état-civil contenant son acte de naissance dans l'incendie de l'hôtel de ville de Paris, lors de la Commune en 1871.

Il est initié dans sa jeunesse à un grand nombre de langues, à l'instar des *Jeunes de langues* formés au *Collège des Arméniens* rattaché au Lycée *Louis le Grand* à Paris. Le *Collège des Jeunes de langues* accueillait depuis sa création par Colbert en 1669<sup>2</sup> des élèves boursiers, rarement arméniens, destinés à devenir drogman ou interprètes en arabe, en persan ou en turc et à servir les intérêts français au Moyen-Orient<sup>3</sup>. À l'enseignement des langues étrangères s'ajoutaient une initiation à l'histoire et à la géographie des pays du Moyen-Orient, ainsi qu'une initiation au droit français et au droit musulman, indispensables aux futurs drogman et consuls pour dénouer les situations juridiques auxquelles ils ne manqueraient pas d'être confrontés. Une école de *Jeunes de langues* avait aussi fonctionné à Constantinople comme école d'application jusqu'à sa fermeture au début des années 1830. Le nom d'Amédée Querry n'apparaît ni sur la liste des *Jeunes de langues* ni sur celle des diplômés de l'*École des langues orientales vivantes* ouverte à Paris depuis 1796 – avec trois chaires dédiées aux langues arabe, persane et turque. Pourtant Amédée Querry a, d'une manière ou d'une autre, acquis la formation des *Jeunes de langues* ; il peut avoir assisté aux cours d'Amédée Jaubert ou de son successeur Jules Mohl, titulaires de la chaire de langue persane au Collège de France, à la suite d'Isaac-Antoine Silvestre de Sacy. Dans la présentation du *Recueil de Droit Schyite* qu'il rédige lui-même, il fait allusion à ses voyages au Moyen-Orient à partir de 1844 et l'on sait qu'il apprend le turc à Constantinople en 1848. Quoiqu'il en soit, en 1853, il peut se targuer de posséder les connaissances exigées pour être traducteur ou drogman dans un consulat ou une ambassade.

Les capacités d'Amédée Querry à écrire le turc et le persan, jointes à sa pratique de l'arabe, lui permettent d'être secrétaire du colonel Fenwick Williams, commissaire médiateur avec le colonel Y. I. Tchirikof de la commission quadripartite dans laquelle l'Iranien Mirza Dja'far Khan représente la Perse et Dervich Pacha l'Empire ottoman. Ils ont été nommés en

---

<sup>1</sup> Archives du ministère français des Affaires étrangères (AMFAE), Personnel 1<sup>e</sup> série, 3377. Les dépêches susceptibles de contenir des allusions à Querry entre 1855 et 1869 sont dans la série Correspondance politique, C. P., Perse, 27-38.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Colbert, secrétaire du roi Louis XIV (1643-1715).

<sup>3</sup> Le terme *Moyen-Orient*, en usage aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, est ici utilisé pour désigner les territoires des empires perse et ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle.

novembre 1848 pour établir le tracé de la frontière irano-turque qui court du Caucase au Golfe persique et en dresser une carte, dans l'esprit du traité signé à Erzouroum en mai 1847 et ratifié en mars 1848. Le début des travaux de la commission est retardé par les opérations militaires de Dervich Pacha à Qotour en 1849 (en Azerbaïdjan iranien), et si les commissaires parviennent à se retrouver à Mohammerah en 1850, les travaux piétinent en raison des divergences et contestations iraniennes et ottomanes sur les régions de Qotour et du Chatt al-Arab. Dans le cadre de ces arbitrages, Amédée Querry parcourt les provinces ottomanes d'Anatolie et de Mésopotamie et la Perse jusqu'à la fin de l'année 1852, date de l'achèvement des repérages topographiques. Ne s'en tenant pas à sa fonction de secrétaire, il observe les régions traversées et s'initie au hasard des haltes aux langues des peuples rencontrés.

En 1853 la commission quadripartite s'est séparée. Amédée Querry souhaite entrer dans la carrière consulaire française. La réception de sa candidature dépend des appuis dont il peut se prévaloir. Il est appuyé par le comte de Cambacérès et chaleureusement recommandé par Aldabert de Beaumont qui écrit :

M. Amédée Querry est resté neuf ans en Turquie et en Perse. Il accompagnait en qualité de secrétaire, écrivant le turc, le persan et l'anglais aussi bien que le français, le colonel Williams commissaire de Sa Majesté britannique pour la délimitation de la frontière turco-persane. Non seulement M. Querry traduit le turc et le persan avec une extrême facilité, mais encore il a fait une étude spéciale des poètes persans dont le style figuré est difficile à comprendre. Il est donc par ses connaissances en grec, en latin, en espagnol, en italien, en anglais, en arabe, et particulièrement en persan et turc, capable non seulement de remplir des fonctions en Orient, mais je ne crains pas d'ajouter, de rendre des services à son pays, car les drogmans de cette sorte sont fort rares dans tout l'Orient. Si les relations se rétablissaient entre la France et la Perse, son plus grand désir serait d'être attaché à la mission ; il y serait d'un grand secours connaissant les usages diplomatiques et le pays tout entier. [...] Il n'a que 28 ans ; il mérite par son heureux caractère aussi bien que par son talent d'obtenir la faveur de servir son pays. Il demande à passer les plus sévères examens<sup>4</sup>.

Que cette recommandation soit le fait d'Aldabert de Beaumont (1809-1869) n'est pas anodin : artiste aquarelliste passionné d'architecture, A. de Beaumont a, lui aussi, voyagé dans l'Empire ottoman. Il a résidé au Caire et à Constantinople entre 1834 et 1845, puis il a été à Venise. Il a été captivé par les décors islamiques, par leur mouvement et leur polychromie. À son retour en France il participe à la réflexion et aux débats sur les arts décoratifs qui animent alors les milieux artistiques français. Il insiste sur la nécessité de s'inspirer des modèles orientaux, iraniens en particulier ; il suggère de relancer les productions des *Manufactures* françaises en renouvelant leur style et en s'inspirant de l'Orient. Il expose ses idées dans la *Revue des Deux Mondes* et trouve en Eugène-Victor Collinot un collaborateur avec lequel il prépare un recueil de planches de modèles empruntés à la Perse et à l'Inde ; l'ouvrage paraîtra en 1859 sous le titre de *Recueil de dessins pour l'art et l'industrie*<sup>5</sup>. Dans la lettre de recommandation qu'il écrit en faveur de son ami Amédée Querry il fait sans nul doute allusion à sa récente traduction d'*Un Chant, Poème de Youcef et Zuleika, traduit du persan de Nizami*. Le poème, lu à haute voix lors de la séance de la *Société Orientale* qui se tient à Paris le 5 mai 1854, est inséré dans le tome XV de *La Revue de l'Orient*<sup>6</sup> publiée par la société. Quand, un an plus tard, *La Revue de l'Orient* publie une traduction de chants d'Afghanistan par l'ancien consul russe Alexandre Chodzko, plusieurs articles de Garcin de Tassy (membre de l'Institut) et la traduction de trois ghazals de Hafez par A. Breulier, ce dernier ne manque pas de remarquer :

---

<sup>4</sup> AMFAE, Personnel 1<sup>e</sup> série, 3377. Les termes ont été soulignés par A. de Beaumont.

<sup>5</sup> A. de Beaumont et E.-V. Collinot, *Recueil de dessins pour l'art et pour l'industrie*, Paris, 1859.

<sup>6</sup> *Revue de l'Orient*, 1854, premier semestre, p. 437-447.

Qu'il faudrait les entendre réciter par notre ami et collaborateur Amédée Querry qui connaît et sait si bien la langue et la littérature persanes<sup>7</sup>.

Le ministre français des Affaires étrangères exauce les vœux d'Amédée Querry en le nommant le 24 juillet 1853 drogman de l'agence consulaire de Scutari d'Albanie, puis en l'attachant le 31 janvier 1855, en qualité de drogman auxiliaire, à la mission de Nicolas Prosper Bourée envoyée en Perse par Napoléon III. Il recevra une allocation annuelle de 2 500 francs et conservera la moitié du traitement de 3 000 francs qui lui est accordé à Scutari. Querry rejoint la mission à Alexandrie le 10 mars 1855 pour naviguer jusqu'à Mascate et Bouchehr en compagnie de Prosper Bourée (1811-1886), Pasini (1826-1899) son ami peintre, Arthur de Gobineau, son épouse Clémence et sa fille Diane. En évoquant Amédée Querry dans ses *Souvenirs*, Diane loue, comme A. de Beaumont<sup>8</sup> en 1853, son caractère enjoué :

Vrai gamin de Paris né aux alentours de la place Royale [place des Vosges], mais depuis longtemps devenu orientaliste, et amusant au possible.

### Amédée Querry en Perse 1855-1872, le *Recueil de Droit schyite*

L'équipe appelée en 1855 à établir définitivement la légation de France en Perse comprend cinq membres, outre le ministre Nicolas Prosper Bourée. Quatre d'entre eux sont déjà acquis à la Perse, à ses habitants et à sa culture. Arthur de Gobineau (1816-1882), premier secrétaire, connaît la langue persane depuis son enfance et a suivi les cours de langues et civilisations orientales à Paris ; à Téhéran il passe de longs moments avec des érudits iraniens pour mieux appréhender la langue et la littérature persanes<sup>9</sup>. L'interprète Jean-Baptiste Nicolas (1814-1875) parle les langues orientales et le russe ; il a été au service de princes iraniens et a secondé le comte de Sartiges à Téhéran de 1844 à 1849. L'attaché payé Casimir-Adrien Barbier de Meynard (1827-1908), petit-fils d'Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, ancien élève du Collège Louis le Grand, ancien étudiant en droit et drogman depuis 1846, est un grand connaisseur de la langue persane ; il sera plus tard titulaire de la chaire de persan au Collège de France. Le baron Lejeune, secrétaire qui porte en 1856 les décorations françaises destinées au chah et à ses ministres, est lui aussi spécialiste des langues arabe et persane. Seul le secrétaire Alphonse de Pérégaux (1814-1856) semble avoir des liens plus lâches avec le monde de la Perse.

Le ministre Prosper Bourée entre à Téhéran en juillet 1855 ; il y trouve au service du chah Jules Richard (1816-1891) ainsi que le docteur Ernest Cloquet, fils du docteur Jules Cloquet professeur en France à la faculté de médecine et membre de la *Société Orientale*. Le traité d'amitié et de commerce immédiatement signé entre la Perse et la France permet l'établissement de liens stables entre les deux pays.

Dix-huit mois plus tard, en décembre 1856, la légation a perdu la plus grande partie de ses effectifs : Barbier de Meynard est autorisé en juin à rentrer pour enseigner le turc à l'*École des langues orientales vivantes* ; Jean-Baptiste Nicolas a quitté Téhéran en compagnie de l'ambassadeur Farrokh Ghaffari en juillet 1856 ; le baron Lejeune, puis Prosper Bourée ont quitté la Perse au cours de l'automne 1856, en même temps que Clémence et Diane de Gobineau. Alphonse de Pérégaux est mort. Arthur de Gobineau devenu chargé d'affaires fait remarquer à son ami le général Prokesch-Osten : « Avec mon drogman [Amédée Querry], en face de la légation russe qui a un personnel énorme, et du chargé d'affaires turc qui a deux secrétaires, je suis obligé de faire le gros dos »<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> *Revue de l'Orient*, 1855, I, p. 34. La *Société Orientale* a été créée à Paris en 1846.

<sup>8</sup> D. de Gobineau, baronne de Guldenchrone, *Souvenirs*, p. 12.

<sup>9</sup> Voir les ouvrages de J. Boissel sur A. de Gobineau. F. Hellot-Bellier, *France-Iran quatre cents de dialogue*, p. 135-156, p. 803-804.

<sup>10</sup> Téhéran 19 février 1857, *Correspondance entre Gobineau et Prokesch, 1854-1876*, Paris, Plon, 1933, p. 133.

Avec le recul, Gobineau présente pourtant la situation d'une manière plus positive <sup>11</sup> :

Toute la mission était dispersée. Les uns avaient regagné la France, les autres étaient morts. M. Query et moi nous restions seuls, mais notre tête-à-tête était diversifié par le goût que nous avions en commun pour l'étude des hommes, des choses et des idées du pays.

En décrivant, dans une lettre adressée à sa sœur en février 1856, un dîner qu'il offre à ses amis de Téhéran, A. de Gobineau ne présente pas Amédée Query comme « un drôle » – terme qu'il réserve à Jean-Baptiste Nicolas – mais comme l'un de ses amis, à l'instar de :

Riza Kouli Khan, Mirza Taghy Lessan ol-Mouk, le Serdar Mir Elem Khan et ses naïbs, Mirza Agha mon maître de persan, mon chercheur en dialectes et M. Query, drogman de la légation qui compose tout mon personnel <sup>12</sup>.

Seul avec Arthur de Gobineau, Amédée Query est donc appelé à assumer de multiples fonctions : devenu officiellement chancelier de la légation – par décret du 4 février 1857 – il joue aussi le rôle de traducteur et de secrétaire quand cela est nécessaire. Il en va de même lors des missions de Théodore Pichon (1857-1861), Arthur de Gobineau (1861-1864), Adolphe de Massignac (1864-1867) et Ernest de Bonnières (1867-1872), nommés à Téhéran à la suite de Prosper Bourée. Le baron Pichon demande d'ailleurs au ministère une augmentation des remises assignées à Query (remises liées aux actes de chancellerie), qui passent effectivement de 6 000 à 8 000 francs <sup>13</sup> :

M. Query a suivi cet été encore le Shah au camp de Sultanié [sic] ; il a été obligé d'y avoir, ainsi qu'à Téhéran, une maison à part et toutes les affaires se faisaient là par sa seule entremise. C'est un bon serviteur qui aime l'Orient et le comprend admirablement et, en l'absence d'un ministre, il est très capable de rendre de bons services.

En 1858 Query voit arriver à Téhéran le docteur Joseph Désiré Tholozan (1820-1897) qui succède auprès du chah au docteur Cloquet décédé et les officiers de la mission militaire française du commandant Brongniart. Query entretiendra avec le docteur Tholozan une amitié sans faille et il rédigera sa notice nécrologique dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* en 1897. En 1860, usé par le manque de repos et les fièvres paludéennes, il sollicite un congé qui lui est accordé. En 1861 il reçoit la 4<sup>e</sup> classe du *Medjidié* ottoman et bénéficie d'une indemnité de 2 000 francs destinée à compenser les effets de la disette qui affecte la Perse. « Venez en aide à Query qui a manifesté un zèle intelligent dans son service comme drogman chancelier à Téhéran » écrit A. de Gobineau au ministre des Affaires étrangères Thouvenel, qui fait passer les remises de chancellerie de 8 000 à 10 000 francs. Le 5 avril 1862, A. de Gobineau fait remarquer dans une lettre écrite à Téhéran et destinée à sa sœur que le personnel de la légation est toujours aussi peu étoffé :

Je n'ai pas encore reçu le secrétaire qu'on doit m'envoyer, en remplacement d'un autre qui est parti (H. de Bellonet). J'ai un attaché, M. de Rochechouart et un chancelier M. Query que j'avais autrefois, et un drogman qui est un drôle (Nicolas) que je n'emploie à rien. Un moullah juif (Mollah Lalazar) Hamadani avec qui j'ai traduit le *Discours sur la méthode* de Descartes que le roi Nasser ed-Din Shah a daigné faire publier et avec qui je lis le Koran et la Bible et dispute sur la philosophie. Un derviche qui mange de l'opium du matin au soir et m'adresse, de temps à autre, des poésies où je suis comparé à Alexandre le Grand, avec quelque avantage, j'ose le dire. Le soleil et la lune comme dit Musset, se battent pour entrer dans ses rimes. J'ai une petite chienne blanche qui s'appelle *Mandane* et le chien de M. Query, *Kizil*, fils de la précédente, qui ne me quittent pas. J'ai mon *mirza*, mon secrétaire persan, Mirza Abdoulgaffar, ou plus simplement Gaffar, qui est la personne la plus discrète de Perse. J'ai mon *ferrasch*

<sup>11</sup> A. de Gobineau, *Trois ans en Asie*, VIII, La Pléiade, p. 371-372.

<sup>12</sup> A. de Gobineau, *Écrit de Perse, Treize lettres à sa sœur*, présentées par A. B. Duff, Paris, 1957, Téhéran 19 février 1857.

<sup>13</sup> AMFAE, Personnel 1<sup>e</sup> série, 3377, lettre du baron Pichon au ministre, Téhéran 22 mars 1859.

(domestique) *bachi* : ferrasch en chef, mon *pish-khedmet-bachi* : maître d'hôtel, mon *mirakhor* : écuyer. J'ai mon cheval blanc arabe que le Roi m'a donné et qui rend toute la ville jalouse <sup>14</sup>.

Querry remplace Jean-Baptiste Nicolas à Téhéran quand celui-ci est à Racht. Arthur de Gobineau se plaît à souligner qu'il est « l'homme vivant qui a le plus et le mieux vu les provinces persanes » et « qu'il est un agent très capable, très zélé, très dévoué et qui a toujours été employé de façon à faire preuve d'énergie » <sup>15</sup>. Il sollicite pour lui la décoration de la Légion d'honneur.

En 1860 Querry est célibataire. Il a pu lire dans les numéros du *Journal Asiatique* de 1851, 1852 et 1853 la traduction par Antoine Joseph Ducaurroy d'un traité de droit sunnite, de rite hanéfi. Ducaurroy (1776-1853), au talent reconnu pour les langues orientales, a été directeur entre 1802 et 1816 de l'*École des Jeunes de Langues* de Constantinople et drogman, puis secrétaire interprète de l'ambassade de France. Mis en retraite en 1831, il revient en France et se lance dans plusieurs études dont la traduction du code sunnite, dont la famille poursuit la publication après sa mort en novembre 1853. Au vu de ce travail et des publications des membres souscripteurs de la *Société Asiatique* (fondée en 1822) – comme Alix Desgranges et Thomas-Xavier Bianchi (1783-1864) secrétaires interprètes, Charles Schefer (1820-1898) secrétaire à l'ambassade de France à Constantinople, Paul-Émile Botta consul, Eugène Boré correspondant de l'Institut, Jules Mohl qui publie en 1855, en français, *Le Livre des Rois* de Ferdowsi, Charles Defrémery qui publie en 1858 *Gulistan ou le parterre des roses* de Saadi, ou Casimir-Adrien Barbier de Meynard (1826-1908) qui traduit les *Prairies d'or* de Mass'oudi, Querry se lance dans la traduction d'un code chiite, en usage à son époque <sup>16</sup>, dont il transcrit ainsi le titre en 1860 : *Schérâyet ol-islâm fi messail ol-hélal vel harâm*. Il présente longuement son auteur dans l'introduction qui précède la traduction :

L'auteur, ou plutôt le compilateur dont j'ai traduit l'ouvrage, le scheikh Nedjm ed-Din Aboul Kassem Djafer ebn Ali Yahya, surnommé *El-Mohekkik*, tient un rang distingué parmi ces illustres interprètes de la loi musulmane [...]. Ce docteur, issu d'une famille de jurisconsultes célèbres, naquit à Hilleh, sur l'Euphrate, en l'an 602 de l'hégire [...]. *El-Mohekkik* exerça ses fonctions de magistrat et de professeur jusqu'en 676, époque à laquelle il périt d'une chute qu'il fit de la terrasse de sa maison. Il fut enseveli à Nedjef, auprès du tombeau de l'imam Ali, et une foule immense assista à ses funérailles [...]. Son principal titre à l'admiration et à la vénération de ses coreligionnaires est sa codification des lois schyites, qui, sous le titre de *Schérâyet ol-islâm fi messail ol-hélal vel harâm* (*Les ordonnances musulmanes sur les points licites et sur les points interdits*), est adoptée et sert de règle partout où règne la foi imamite, et surtout en Perse.

Dès leur arrivée à Téhéran les membres de la légation de France ont pu constater l'effervescence entretenue dans la Perse de Nasser ed-Din Shah par les répressions des *babis* qui réclament ouvertement des réformes et une adaptation de la *charia* au monde moderne, par les propositions de Mirza Malkom Khan qui fonde à Téhéran en 1858 une *faramouchkhaneh* inspirée des loges franc-maçonnes européennes et par les réflexions d'autres penseurs iraniens qui lient la question du progrès et de la modernité en Perse à celle du statut de l'islam et des oulémas. Querry n'en poursuit pas moins sa traduction.

En janvier 1864 Querry sollicite un nouveau congé « en raison du climat et d'intérêts familiaux ». Cette demande, appuyée par le comte de Rochechouart chargé d'affaires, est d'abord rejetée en raison de l'insuffisance du personnel de la légation ; le congé lui est accordé lors de l'arrivée d'Émile Bernay à Téhéran en qualité de commis de chancellerie, en juillet 1864. Querry est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 août 1864 et drogman chancelier de la légation de Téhéran le 20 août 1864. Il quitte Téhéran le 20 novembre 1864.

<sup>14</sup> *Écrit de Perse, Treize lettres à sa sœur*, lettre n° 2.

<sup>15</sup> AMFAE, C. P., Perse, Téhéran 20 mai 1862 et *Trois ans en Asie*, « De Bouschyr à Chiraz ».

<sup>16</sup> S. Mervin, « La quête du savoir à Nağaf. Les études religieuses chez les chi'ites imâmites de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1960 », *Studia Islamica*, Maisonneuve & Larose, juin 1995.

Il profite de son congé pour présenter en France sa traduction de *Schêrâyet ol-islâm fi messail ol-hélal vel harâm* ; le 1<sup>er</sup> mars 1865 il sollicite auprès du ministère français des Affaires étrangères l'autorisation de la publier, comme le veut l'usage. La réponse lui est donnée le 9 mai 1865 sous la forme d'un avis du *Comité des Impressions à la Bibliothèque Impériale* transmis par le conseiller d'État Anselme Pététin :

Le travail de M. Querry ne présente pas la précision rigoureuse indispensable dans la reproduction d'un texte dont tous les termes ont ou peuvent avoir une valeur essentielle.

On lui conseille de revoir sa traduction. Amédée Querry se tourne alors vers Jules Mohl (1800-1876) qui enseigne au *Collège de France* depuis 1847. Querry écrira en 1869 dans la présentation de la traduction révisée de *Schêrâyet ol-islâm fi messail ol-hélal vel harâm* :

Je prends la liberté d'offrir ici mes remerciements les plus sincères à M. Mohl, membre de l'Institut et professeur de persan au Collège de France. Ce savant éminent, dont les travaux sont justement appréciés en Perse, après s'être livré à un examen approfondi de mon travail, a bien voulu m'en indiquer les côtés faibles et m'a donné le conseil de le soumettre à une révision complète. C'est sur les conclusions favorables du rapport de M. Mohl que le *Comité des impressions gratuites* et le département des Affaires étrangères ont favorisé la publication de ce livre avec une libéralité que je suis heureux de reconnaître publiquement.

Querry revient à Téhéran en novembre 1865 et il se remet à l'ouvrage en apportant plus de précision à sa traduction ; pour cela il s'appuie sur les ouvrages qu'il peut lire à Téhéran :

Quoi qu'il en soit, pendant un séjour de vingt-cinq années [1844-1869], tant en Turquie qu'en Perse, d'abord comme voyageur, ensuite en qualité de chancelier de la légation de France à Téhéran, j'ai été frappé des difficultés que rencontrent souvent les agents européens, à cause de leur connaissance imparfaite des lois musulmanes. Ces difficultés sont surtout sensibles lorsqu'il se présente, entre des Européens et des indigènes, un de ces différends qui, d'après les traités, doivent être jugés par les tribunaux du pays. En Turquie, l'institution des tribunaux mixtes a atténué, jusqu'à un certain point, ces inconvénients ; mais en Perse, il n'existe pas de cour de justice, et, les contestations y étant toujours référées au ministre des Affaires étrangères, il arrive trop souvent que l'agent européen se trouve embarrassé pour discuter ou repousser une objection fondée sur la loi du pays. Le désir de combler une lacune aussi importante m'a fait entreprendre ce travail, qui, je l'espère, ne sera pas inutile à ceux de mes collègues qui ont à défendre les intérêts de leurs nationaux en Asie. Mon séjour à Téhéran m'a permis de consulter des ouvrages spéciaux, tels que le *Meftâh ol-kélâm*, en quatre volumes in-folio ; le *Messâlik ol-efhâm*, en deux volumes in-folio ; le *Medjmèt ol-behréyin*, dictionnaire de jurisprudence, etc. Tous ces ouvrages, quoique portant l'empreinte de la scholastique, si chère aux Orientaux, sont remarquables par l'abondance et la variété du contexte, et ils m'ont fourni plus d'une indication précieuse<sup>17</sup>.

Querry aurait pu légitimement solliciter un nouveau congé pour porter la nouvelle version de son manuscrit à Paris et en préparer l'impression, mais le 30 juin 1869 il est chargé de la gestion du consulat français de Tabriz pendant la durée du congé d'Ernest Crampon (qui a ouvert le consulat en 1867). Il fait donc remettre son manuscrit à son ami Casimir-Adrien Barbier de Meynard, lequel a passé un an à Téhéran en qualité de secrétaire de légation en 1855-1856 :

Ma reconnaissance n'est pas moins vive pour mon savant ami M. Barbier de Meynard, professeur à l'*École des langues orientales*, qui a bien voulu spontanément se charger de la correction des épreuves et diriger l'impression. Sans son amicale intervention et son concours dévoué, ce travail eût peut-être longtemps tardé à voir le jour.

Puisse cet ouvrage trouver un accueil bienveillant auprès du public savant et de mes collègues en Orient, auxquels il est spécialement destiné !

Casimir-Adrien Barbier de Meynard écrit à son tour, à la suite d'Amédée Querry :

---

<sup>17</sup> Introduction à la traduction d'A. Querry : *Droit musulman : recueil de lois chyites*, rédigée par A. Querry.

L'auteur [Amédée Querry], en me confiant le soin de diriger l'impression de son ouvrage, m'a remis le texte arabe, qu'il a d'ailleurs traduit avec une fidélité scrupuleuse, et a rendu de la sorte ma tâche plus facile. Grâce à la communication de ce document, quelques retouches indispensables ont pu être introduites dans la traduction sans en altérer le sens général. Dans la transcription des termes juridiques, M. Querry a suivi la prononciation arabe telle qu'elle est usitée en Perse. Quoique cette prononciation diffère sensiblement de celle qui a cours dans les autres pays soumis à la législation musulmane, elle est la seule adoptée par les tribunaux chyites [sic], et l'on ne pouvait s'en écarter sans inconvénient. Afin de faciliter les recherches des orientalistes, tous les termes techniques arabes sont réunis dans un index qui terminera le second volume. Qu'il me soit permis à mon tour de remercier M. Derenèmesnil chef des travaux et M. Tessier correcteur à l'*Imprimerie Nationale*, pour la coopération qu'ils ont largement donnée à une entreprise dont je me suis chargé plus encore dans l'intérêt de la science, que pour demeurer fidèle à une amitié de vingt ans. Une longue expérience m'a permis d'apprécier les services rendus à nos travaux par l'habile direction et l'excellent personnel de ce grand établissement, et c'est aller au-devant des intentions de l'auteur que de me faire ici l'interprète de sa gratitude.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1867 Amédée Querry a demandé l'autorisation d'épouser la « fille de Monsieur Constans professeur au Collège Royal de Téhéran depuis plusieurs années ». Avant de venir en Perse la famille Constans résidait à Sèvres, dans la banlieue parisienne, sur la rive gauche de la Seine. La commune de Sèvres est connue pour sa *Manufacture de céramique*. Aussi Aldabert de Beaumont, le « protecteur » de Querry en 1853 et son ami Eugène-Victor Collinot ont-ils installé leur atelier et leur four à céramique non loin de Sèvres, à Boulogne sur la rive droite de la Seine, où ils font édifier en 1860 une maison inspirée d'un palais iranien, le *Palazzo Persico* ou *Villa Persane*. Les murs sont incrustés de plaques de faïence bleue où sont reproduits des vers de Hafez. C'est à cette même époque que Théodore Deck répand les faïences « *bleu de Perse* ». A. de Beaumont et E.-V. Collinot reçoivent plusieurs médailles en 1863, lors d'une exposition de leurs œuvres sur les Champs Élysées. Quatre ans plus tard leur présentation de faïences *dans le style persan*, dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1867, leur vaut une décoration iranienne. Quand Aldabert de Beaumont meurt en 1869, Collinot expose les aquarelles de son ami ; en 1880 il tient aussi à publier sous leurs deux noms une *Encyclopédie des arts décoratifs orientaux*, en six volumes : le premier volume est consacré aux *Ornements de la Perse*<sup>18</sup>.

La *Manufacture de Sèvres* se trouve sous le Second Empire (1851-1870) au cœur de débats animés autour de l'introduction, ou non, d'influences orientales islamiques dans l'art décoratif français, en particulier dans l'art de la céramique. C'est au milieu de ces controverses qu'évoluent l'artiste peintre Louis Aristide Léon Constans, né à Paris à la fin des années 1810, son épouse et leurs enfants. L'artiste peintre qui aime représenter des fleurs et des natures mortes produit des tableaux qu'il expose à partir de 1840 et qui sont encore cotés au XXI<sup>e</sup> siècle. En 1853 il est embauché par la *Manufacture de Sèvres* pour peindre des fleurs sur porcelaine<sup>19</sup>. Il s'installe à Sèvres avec son épouse et ses deux filles, elles aussi artistes peintres. Or ils hébergent sous leur toit deux de la quarantaine d'étudiants iraniens envoyés de Perse en France pour parfaire leurs connaissances dans le domaine des techniques et des procédés industriels, comme l'avait recommandé l'ambassadeur Farrokh Ghaffari lors de son retour en Perse en 1858. Les deux étudiants dont il s'agit, Hedayat Oulla Khan Ghaffary et Cheykh Mohammed Naghi Aga – leurs noms sont ainsi transcrits sur les documents français de l'époque<sup>20</sup> – ont été affectés à la *Manufacture de Sèvres*. Ils épousent le 14 août 1862 les deux sœurs artistes peintres, Berthe et Elisa Léonie Constans. En 1863 Louis Aristide Léon

<sup>18</sup> Article de Chantal Bouchon, conservateur au musée des Arts décoratifs, dans la *Revue de la Société des Amis du Musée national de Céramique*, intitulé « Aldabert de Beaumont 1809-1869, Paris Boulogne ».

<sup>19</sup> Archives de la Manufacture de Sèvres aimablement communiquées par Madame Tamara Préaux.

<sup>20</sup> Archives de Sèvres consultées grâce à l'aide et à l'amabilité de Madame Le Louarn.



Constans quitte la *Manufacture de Sèvres*. Il s'apprête en effet à accompagner avec son épouse les deux nouveaux couples en Perse. Louis Aristide Léon Constans est attaché au *Dar ol-Fonoun* où il enseigne l'art du dessin et de la peinture. Il mourra à Téhéran en 1871. Hedayat Ghaffary, quant à lui, meurt ; sa veuve, Berthe, demeure à Téhéran. Berthe Constans-Ghaffary se lie à Amédée Querry qu'elle épouse à Téhéran le 8 octobre 1867. De leur union naîtront neuf enfants.

En sollicitant l'autorisation d'épouser Berthe « Hedayet [sic] » auprès du ministre français des Affaires étrangères, Amédée Querry avait fait remarquer qu'il se sentait un peu oublié par les services du ministère et qu'il aimerait être nommé ailleurs qu'en Perse <sup>21</sup>:

M. de Bonnières arrivé depuis deux semaines m'a dit hier que vous l'aviez assuré que par mon mariage en ce pays il semblait que je renouvelasse un bail avec la Perse et que par conséquent il pouvait compter sur moi. Non, Monsieur le Directeur, il n'en est pas ainsi. [...] Mon long séjour en Perse doit, vous l'avez dit vous-même, toucher à sa fin. Depuis onze années j'y occupe la même situation et le même grade [...]. Je me trouve devant la nécessité de chercher l'avancement consulaire. J'ai fait part de tout cela à M. de Bonnières qui paraît comprendre la justesse de mes désirs. L'hiver commence, et je vous prie M. le Directeur, de bien vouloir penser qu'au fond de l'Asie j'attends un résultat et une décision favorables.

Appuyé par Ernest de Bonnières, ministre à Téhéran (1867-1870), Amédée Querry va d'abord gérer le consulat de Tabriz. Il reçoit le poste des mains du consul Ernest Crampon à la fin du mois de juillet 1869, puis attend la nomination de son remplaçant quand Crampon demande à ne pas revenir en Perse. Il exerce donc les fonctions de consul sans en avoir le traitement, comme il le soulignera en prenant possession du consulat de Trébizonde :

Dans cette dernière résidence [Tabriz] où j'ai pendant trois ans géré le consulat, j'ai, pour maintenir la dignité de notre pavillon, été contraint de faire des dépenses d'installation qui ne sont pas restés en dessous de 7 000 francs <sup>22</sup>.

À Tabriz Querry est pleinement responsable de la gestion du consulat ; il signe les dépêches qu'il rédige <sup>23</sup>. Il consigne scrupuleusement les mouvements du commerce de Tabriz, observe la progression de la pose des lignes télégraphiques en Perse, signale les soulèvements des religieux contre les réformes proposées en 1871, ainsi que les ravages de la peste et de la famine <sup>24</sup>. Le 8 janvier 1872 il est nommé consul de 2<sup>e</sup> classe à Trébizonde en remplacement d'Alexandre Derché, nommé consul à Tabriz. Il en est certains pour remarquer que <sup>25</sup> :

Querry a été appelé à gérer le consulat de Tebriz [sic] en mai 1869. Après trois ans il ne lui est plus tenu compte de la spécialité de la Perse qui, depuis dix-sept ans, pèse sur lui. M. Derché a été nommé à Tebriz et Querry est ainsi privé d'un poste largement rétribué au moment où il aurait pu compenser les sacrifices occasionnés par trois ans de gérance dignement maintenue.

La plus grande satisfaction de Querry provient sans nul doute de la publication à Paris de sa traduction du *Schérâyet ol-islâm fi messâil ol-hélal vel harâm* en deux tomes, en 1871, puis en 1872. Peu avant, en 1870, présenté par Jules Mohl et Casimir-Adrien Barbier de Meynard il avait été admis comme membre de la *Société Asiatique*.

Quittant Tabriz quand Alexandre Derché y arrive, le 6 mai 1872, Querry se met en route pour Tiflis ; il charge ses bagages dans la voiture amenée par Derché et loue une voiture pour sa nombreuse famille. Il quitte la Perse après y avoir passé dix-sept ans à Téhéran et Tabriz.

---

<sup>21</sup> Lettre de Querry à la direction politique du ministère des Affaires étrangères, Téhéran 5 novembre 1867.

<sup>22</sup> AMFAE, Correspondance consulaire, Trébizonde, XXVII.

<sup>23</sup> À Tabriz, Querry demeure « gérant du consulat ». La mention « consul » est simplificatrice, mais inexacte.

<sup>24</sup> AMFAE, Correspondance consulaire, Tabriz, I.

<sup>25</sup> AMFAE, Dossier Personnel, 1<sup>e</sup> Série, 3377.

## Amédée Querry consul à Trébizonde 1872-1889, le *Qabous Nameh*

Amédée Querry termine sa carrière à Trébizonde : il y est consul de 1<sup>e</sup> classe le 11 février 1879, consul général le 7 mars 1885 et admis à faire valoir ses droits à la retraite le 28 mai 1889. Il y reçoit en 1879 la 5<sup>e</sup> classe du *Medjidié* <sup>26</sup>.

Arrivé le 27 mai 1872 à Trébizonde Querry reçoit le poste des mains du drogman chancelier Castagne. Il sollicite et obtient immédiatement un congé en faisant remarquer qu'il n'en a pas pris depuis sept ans. Le 8 juin 1872 il part donc pour la France où il peut recueillir les réactions provoquées par la sortie de sa traduction du *Schérâyet ol-islâm fi messâil ol-hélal vel harâm* dont il offre des exemplaires aux bibliothèques et sociétés savantes. De retour à Trébizonde le 4 octobre il reprend son poste. Il part de nouveau en congé en juillet 1876 en se plaignant de rhumatismes ; il revient le 24 novembre suivant. En mai 1877 il est nommé à Bosna Saray [Sarajevo], mais demande à être maintenu à Trébizonde. On le voit accompagner son fils admis comme élève de l'*École des Jeunes de langues* en 1880, puis une nouvelle fois en congé du 2 mai au 22 juillet 1884. Il quitte définitivement Trébizonde le 31 août 1889.

Sivas, Samsoun et Castambul sont rattachés à la circonscription consulaire de Trébizonde où le consul voit passer les voyageurs à destination ou en provenance de Constantinople, de Batoum et de la Perse du nord-ouest. Le poste est donc particulièrement intéressant et les dépêches de Querry – consignées dans les volumes 27, 33, 34 et 35 de la correspondance consulaire – décrivent à intervalles réguliers la situation des écoles chrétiennes, parfois aussi les écoles ottomanes, les relations difficiles entre les Arméniens, les Lazes et les Circassiens, le travail des médecins sanitaires, le passage en 1881 du cheikh kurde Obeid Ullah, appelé à Constantinople après sa rébellion de 1880. Il ne manque pas non plus de dresser le bilan annuel des mouvements commerciaux. Il observe avec beaucoup de finesse les politiques des *valis* ottomans, leur ouverture d'esprit ou leurs pratiques répressives, ainsi que la montée et l'organisation du mouvement national arménien <sup>27</sup> à Trébizonde dans la foulée de la guerre russo-turque. Il y fait allusion dans sa lettre de remerciement à M. Fournier ambassadeur de France à Constantinople de 1877 à 1880 <sup>28</sup> :

Permettez-moi de vous remercier des termes bienveillants par lesquels vous voulez bien apprécier le concours que, pendant le courant de votre gestion, je me suis efforcé de vous apporter, ainsi que de l'attention que vous avez eue de signaler au département les travaux des agents placés sous vos ordres et votre direction depuis une année. À mon âge et après un service de plus d'un quart de siècle, les espérances les plus légitimes n'existent à peu près plus, mais l'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite en des circonstances souvent délicates et toujours difficiles m'est une compensation précieuse.

M. le comte je prends la liberté de vous représenter de mon côté l'expression des regrets que j'éprouve de perdre un chef, sous les ordres duquel le service était rendu facile car vous n'avez cessé de me prêter votre attention et votre appui en toute occasion et de me donner des encouragements précieux dans une période aussi troublée que celle que nous venons de traverser.

Querry est parvenu à mener de front la gestion de son poste et ses travaux de traduction. Il entreprend en effet de traduire un *Miroir des princes*, le *Qabous Nameh*, peu après son arrivée à Trébizonde. Il n'est plus en Perse, mais dans la préface de cette nouvelle traduction il rappelle les connaissances acquises au cours de dix-sept années passées en Perse et l'aide que ses amis iraniens continuent de lui prêter. Puis il décrit brièvement le « Cabous Namé ou Livre de Cabous, de Cabous Onsor el Moali, Souverain du Djordjan et du Guilan », qui

<sup>26</sup> Annuaire diplomatique, année 1889.

<sup>27</sup> AMFAE, Correspondance consulaire, Trébizonde, Querry à Waddington, 4 octobre 1878 et Querry à Montebello, 20 août 1886. A. Beleyrian, « La communauté arménienne de Trébizonde et le mouvement national 1878-1896 », *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, 1995, p. 9-30.

<sup>28</sup> AMFAE, Correspondance consulaire, Trébizonde, XXXIII, 23 février 1878.

couvre « 455 pages avec Introduction (V à XII), préface avec notes (1 à 11) et 44 chapitres avec notes de 23 à 451 »<sup>29</sup>. L'ouvrage a été rédigé par un prince de la dynastie des Ziyarides, Qabous Onsor el Moali, petit-fils de Qabous Chams el-Moali, dynastie qui a réussi à sauvegarder une certaine indépendance au bord de la Mer Caspienne après la conquête arabe, « il fournit des renseignements fort intéressants sur la société musulmane et sur l'éducation que recevait un prince persan au onzième siècle de notre ère » écrit Querry, qui poursuit :

Après avoir beaucoup vu et beaucoup voyagé, Cabous succéda en 441-1049 à son père Iskender, Cheref el-Moali, l'année même que la plupart des chroniqueurs fixent comme celle de la mort du sultan Mahmoud. Cabous a laissé sous le titre de Cabous Nameh et sous forme de testament à son fils Guilan Chah, une somme de conseils adaptés aux différentes situations de l'existence humaine et qui place l'auteur au rang des moralistes persans qui, plus tard, se sont sans doute inspirés de sa méthode. Toutes sommaires que soient les notions qu'il donne, on ne peut qu'admirer l'étendue et la variété des connaissances de ce prince : politique, administration, théologie, philosophie, rhétorique, poésie, médecine, astronomie, commerce, science militaire, dans les quarante-quatre chapitres qui composent son livre il touche à presque toutes les connaissances humaines ; des plus hautes conditions il descend aux plus humbles.

Amédée Querry ne précise pas s'il a choisi de traduire le *Qabous Nameh* pour compléter ou contrebalancer sa précédente traduction du *Recueil de droit schyite*. À Téhéran l'érudit Reza Qoli Khan, son ami et celui de Gobineau, lui avait montré en 1857 le manuscrit du *Qabous Nameh*. Comme Joseph Désiré Tholozan, Arthur de Gobineau, Jean-Baptiste Nicolas, pour ne citer que quelques-uns en Perse, Querry participait à la quête de manuscrits orientaux, soutenue en France par un intérêt croissant pour l'histoire et la littérature persanes. Les orientalistes collectaient les manuscrits pour se livrer à « l'exploitation scientifique des collections orientales »<sup>30</sup> ; il devenait impossible d'être initié aux langues orientales sans étudier et traduire des manuscrits. À Paris le conservateur de la Bibliothèque Impériale, Joseph-Toussaint Reinaud, avait annoncé en 1854 que les manuscrits seraient recensés dans un nouveau catalogue. Un second *Supplément persan* avait en effet été ajouté au fonds constitué par le premier *Supplément persan*, avant la fusion des deux *Suppléments* en 1870.

En 1857 Querry convainquit Reza Qoli Khan de réaliser une édition corrigée du *Qabous Nameh* à l'aide de copies du même manuscrit ; l'édition ainsi révisée fut publiée à Téhéran en 1868 (année 1275 de l'hégire) « grâce aux soins de Hadji Mehemmed Khan, Seïed Agha Mir Baker, Ali Asgher ». Amédée Querry était alors occupé à réviser sa traduction du *Recueil de droit schyite*. Demeuré en contact avec les savants et érudits français, membres des sociétés savantes ou des grands établissements d'enseignement de langues orientales, il se fit communiquer une traduction turque du *Qabous Nameh* réalisée entre 1420 et 1423, soit entre 820 et 824 de l'hégire, puis une seconde traduction en turc oriental « publiée à Cazan en 1298-1882, par Abdel Coroun de Chirvan et que notre savant ami, M. Pavet de Courteille, a bien voulu mettre à notre disposition ». La première traduction lui fut fournie par Barré de Lancy, premier traducteur du gouvernement français qui administrera l'*École des Jeunes de langues* de 1890 à 1893. Abel Jean-Baptiste Pavet de Courteille (1821-1889), quant à lui, était à la fois professeur de turc, d'arabe et de persan et il participait à la traduction des *Prairies d'Or* de Mass'oudi avec Barbier de Meynard. Amédée Querry se servit des deux traductions en turc du *Qabous Nameh* pour – vainement – tenter d'élucider des problèmes de chronologie. Se consacrant ensuite à la traduction de la version persane du texte, composé de réflexions et

---

<sup>29</sup> Le titre du livre est suivi par : *Traduit pour la première fois en français avec des notes, par A. Querry Consul de France à Trébizonde*, Paris, E. Leroux éditeur, 1886. Les citations sont tirées de la préface de l'ouvrage.

<sup>30</sup> F. Richard, *Le livre persan*, BnF, 2003.

recommandations <sup>31</sup> données par l'émir à son fils, il en fait paraître la traduction à Paris en 1886.

## Nouvelles traductions d'Amédée Querry au cours des années 1890

Une fois en retraite, Amédée Querry poursuit avec assiduité ses travaux de traduction.

Membre de la *Société Asiatique* depuis 1870, il est admis au sein de la *Société de Linguistique de Paris* le 1<sup>er</sup> décembre 1894 sur présentation de deux des linguistes fondateurs de la Société, Louis Duvau (1864-1903) et Michel Bréal (1832-1915) auteur de nombreux ouvrages et dictionnaires, professeur de grammaire comparée et fondateur de la sémantique. Il réside alors à Constantinople. Entre 1894 et le milieu de l'année 1899 son nom apparaît sur les listes des membres de la *Société de Linguistique de Paris*, qui se consacre depuis 1866 à « l'étude des langues, légendes, traditions, coutumes ». Il publie en 1896, dans le tome neuvième des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, trois articles étoffés sur trois dialectes iraniens : « le dialecte guerrouci », « le dialecte persan de Nayin » et « Dix Quatrains de Mirza Abou'l Hassan Djendaki, dit Yeghma en dialecte semnani ».

Le premier article <sup>32</sup> est rédigé à partir de notes fournies au docteur Tholozan par deux neveux de Hassan-'Ali Khan Garroussi/Guerroussi, ministre de Perse en France de 1859 à 1866, le colonel Mirza Moussa Khan et le général Issa Khan. Le docteur Tholozan les a reçues à l'occasion de déplacements de Nasser ed-Din Shah au Mazenderan où se trouvaient établies des tribus Khodjavends, issues de la tribu kurde de Garrous. « Les Guerroucis, comme les Khodjavendis, parlent un dialecte composé du pehlevi, du persan et du kurde avec l'adjonction de vocables turcs et arabes plus ou moins modifiés » prévient Querry, qui explique qu'il a lui-même parcouru le Kurdistan à plusieurs reprises, et qu'il a été poussé à confronter les notes recueillies et à publier le résultat de son travail par le linguiste James Darmesteter (1849-1894) spécialiste des langues anciennes iraniennes.

Amédée Querry est de nouveau soutenu par James Darmesteter pour publier une dizaine de pages sur le dialecte de Nayin <sup>33</sup>. Il dispose là encore de notes que lui a fournies le docteur Tholozan, notes recueillies par l'un de ses élèves Mirza Gholam-'Ali auprès d'un érudit de Nayin, Mirza Abdol-Hosseyn, de passage à Téhéran <sup>34</sup>.

Dans les deux cas, Querry fait précéder sa traduction d'une présentation historique et géographique des régions où sont parlés les dialectes de Garrous et de Nayin.

Le docteur Tholozan transmet enfin à Amédée Querry dix quatrains du poète Mirza Abol Hassan Djendaki, dit Yeghma, recueillis par un autre membre du corps médical, Mirza Kerim, médecin sanitaire de Damghan et de Semnan. En les traduisant <sup>35</sup>, Querry avertit :

J'ignore si, outre les quatrains qui font l'objet de cette étude, il existe d'autres écrits dans le même dialecte, mais, jusqu'à présent du moins, ce sont les seuls dont j'ai eu connaissance ; c'est peu de chose, il est vrai, mais peut-être ne seront-ils pas sans quelque utilité relative aux recherches sur les transformations du langage iranien.

En menant à bien ces travaux, Amédée Querry n'en continue pas moins à faire preuve de grande modestie et, faisant allusion aux travaux de Clément Huart <sup>36</sup>, consul, interprète et professeur à l'*École des langues orientales*, il indique :

---

<sup>31</sup> K. Alamdari, « Religion and Development revisited : comparing Islam and Christianity with reference to the case of Iran », *Journal of Developing Societies*, xx, 1-2, 2004.

<sup>32</sup> Mémoires de la Société linguistique de Paris, tome neuvième, 1896, p. 1-24.

<sup>33</sup> Mémoires de la Société de linguistique de Paris, tome neuvième, Paris, 1896, p. 110-124.

<sup>34</sup> H. Borgian, « Isfahan, xx : Geography of the Median dialects of Isfahan », *Encyclopaedia Iranica*, 2007.

<sup>35</sup> Mémoires de la Société linguistique de Paris, tome neuvième, Paris, 1896, p. 323-329.

<sup>36</sup> *Journal Asiatique*, 1886, 1889, 1895.

Je ne me suis proposé que de présenter une modeste contribution aux documents, trop rares encore, que l'on a recueillis sur les patois persans, laissant à d'autres plus compétents la tâche d'en dégager les éléments d'une étude de philologie comparée.

## Conclusion

Pendant la cinquantaine d'années qui s'écoulent de 1848 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Amédée Query travaille et réside dans un espace qui s'étire de la Perse au port anatolien de Trébizonde. Il y gravit à la satisfaction du ministère français des Affaires étrangères les échelons qui le mènent de la fonction de traducteur à celle de consul. Durant les dix-sept années qu'il passe en Perse il se tient en toute modestie derrière ses supérieurs, au point de se sentir parfois oublié. À Trébizonde, il est confronté à la montée du nationalisme arménien qu'il traite avec une grande prudence et il observe les problèmes soulevés par les retombées de la guerre russo-turque (1878) et par les mouvements de populations qu'elle génère. Il n'en demeure pas moins que la traduction d'œuvres littéraires écrites en arabe ou en persan et les recherches menées sur les dialectes iraniens semblent avoir été la grande passion de sa vie. Interpellé peut-être par l'effervescence dans laquelle se trouve plongée la Perse au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'intéresse aux traités juridiques ou politiques susceptibles d'intéresser les Iraniens de l'époque. La traduction par Query du *Schérâyet ol-islâm fi messâil ol-hélal vel harâm* ou *Sherâ'i al-Islâm* telle qu'elle est mentionnée par Louis Massignon dans son article<sup>37</sup> « Al-Hilli » rassemble et symbolise tout son talent ; des études qu'il a menées en Perse et dans l'Empire ottoman, cette traduction est celle qui a le plus durablement marqué les esprits, comme l'indique Edward G. Browne : “It is curious that, in spite of the neglect of Shi'a theology by European Orientalists, one of the best European books on Muhammadan Jurisprudence treats of Shi'a Law. This is Mr. Amédée Query's *Droit Musulman : Recueil de lois concernant les Musulmans Shyites* ; and the European reader who wishes to form an idea of the subject, with all its intricate, and, to the non-Muslim mind, puerile and even disgusting details, cannot do better than consult this monumental work which is based on the *Sharayiu 'l-Islam fi masa'ili 'l-Halal wa 'l Haram* of the celebrated Shi'a doctor *al Muhaqqiq al-Awwal*”<sup>38</sup>. Une quarantaine d'années plus tard, en soutenant sa thèse à la faculté de droit de Neuchâtel sous le titre *Le Testament en droit musulman, secte chyite, précédé d'une introduction sur les sources du droit musulman*, le Docteur Mossadegh attirera de nouveau l'attention sur l'importance de la juridiction chiite sur la vie des Iraniens.

Query se situe à la croisée des milieux iraniens et français impatients de découvrir en profondeur et dans un respect mutuel les cultures iranienne et française. Dans ce but il privilégie la traduction et le travail sur la langue persane. Quand il quitte la Perse pour résider dans l'Empire ottoman, il continue de traduire des textes persans. Appartenant au monde des érudits, iraniens et français, attaché au docteur Tholozan<sup>39</sup> qui lui confie des notes sur les dialectes iraniens, reconnu par ses pairs comme traducteur et linguiste et admis comme tel au sein des *Société orientale*, *Société asiatique* et *Société de linguistique de Paris*, Amédée Query a tenté de transmettre à sa manière ses observations sur une Perse chiite qui avait retenu toute son attention.

Florence Hellot-Bellier, Paris, 15 décembre 2009

---

<sup>37</sup> « Al-Hilli », *Encyclopédie de l'Islam 1913-1936, 1<sup>e</sup> édition*.

<sup>38</sup> E. G. Browne, *A literary history of Persia, Modern Times (1550-1924)*, IV, p. 377-378.

<sup>39</sup> Query rédige la notice nécrologique du docteur Tholozan mort le 30 juillet 1897 qui paraît dans le *Bulletin de la Société linguistique*, X-XI en 1898. Le docteur Tholozan était membre de la *Société de linguistique de Paris*.